



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 6

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CDE-19-12-1-05) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le jeudi 12 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Vice-Président.

Présents : M. CHARDON, M. LELONG, M. DENHEZ, Mme VOISIN, M. BOISSIERE,
M. MANSOZ, Mme COUSTEIX, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. TOURNE,
Mme HAUCHEMAILLE, M. MESNARD, Mme BIDAULT, M. LOUVIGNÉ,
Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme VERMANT, Mme BOILOT,
Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme LE BIDEAU, Mme DERAY,
Mme GIRARD, M. MARCILLY .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des agents contractuels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs territoriaux ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du Comité de la Caisse des écoles en date du 26 septembre 2019 relative à la modification du tableau des effectifs du personnel d'animation ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs ;
Après avis du Comité Technique en date du 6 décembre 2019 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Grades ou emplois	Cat	Ancien effectif budgétaire	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire	dont temps non complet
Adjoint d'animation	C	76	0	1	75	1
Adjoint d'animation PI 2 C	C	36	1	0	37	0
Adjoint d'animation PI1 C	C	5	0	0	5	0
Animateur	B	7	1	0	8	3
Animateur PI 2 C	B	2	0	0	2	0
Animateur PI 1 C	B	9	0	1	8	1
Adjoint technique 2 C	C	3	0	0	3	3
Rédacteur	B	1	0	0	1	0
Adjoint administratif	C	1	0	0	1	0
Total		140	2	2	140	8

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé